

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 16/10/2024 - 36788 - 2020 B 04828 - 884 322 686 - 2 YIYI

1 6 OCT. 2024

3678

N° 2065 - 2023

Formulaire à déposer en double exemplaire

Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts) Timbre adhésif de service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01/10/2022	et clos le	30/09/2023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration établie pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
et P.M.E. innovantes, cocher la case ci-contre					
et cocher pour le régime spécial de taxation au forage, art. 209-6 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: 2 YIYI Adresse du siège social: 31-33 rue de la Haie Coq

SIRET: 88432268600012 93300 Aubervilliers

Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cocher la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notes de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal Déficit 17364

Bénéfice imposable à 15 % Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % PV à long terme imposables à 19 % PV exonérées (art. 238 quinquies)

Autres PV imposables à 19 % PV à long terme imposables à 0%

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notes de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notes de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notes de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la Nom/Adresse déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée N°

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la Nom/Adresse société tête de groupe N°

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé MACOMPTA.FR - www.macompta.fr

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

CGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :

Examen de conformité fiscale (90)

prestataire :

211YI
33 RUE DE LA HAIE COQ
93300 AUBERVILLIERS

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

01/10/24

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE : 2023-09-30

N° SIRET : 88432268600012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 2 YIYI

ADRESSE (voie) : 31-33 rue de la haie coq

CODE POSTAL : 93300

VILLE : Aubervilliers

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même a			payées par un établissement chargé du service des titres b						
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions		e									
autres que celles		f									
visées en (a), (b), (c) et		g									
(d) ci-dessus (3)		h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)				
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants (1)		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.								
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. (2)	Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)	Montant des sommes versées :							
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits (4)		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires Remboursements (5) (6)		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Indemnités forfaitaires Remboursements (7) (8)			
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %						
					0% 15% 19%						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
					MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLТ réalisée au cours de l'exercice						
					MVLТ restant à reporter						
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise		2 YIYI			
Adresse de l'entreprise		31-33 rue de la Haie Coq	93300 Aubervilliers		
SIRET		88432268600012			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	Durée de l'exercice précédent *		
			Exercice N clos le 30/09/2023		
ACTIF					
		Brut	Amortissements – Provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	{ Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	20574 030	12504	8070
	Immobilisations financières * (1)	040	3946 042		3946
	Total I (5)	044	24520 048	12504	12016
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068	4938 070	4938
		{ Autres * (3)	072	1017 074	1017
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	2313 086		2313
	Charges constatées d'avance *	092	094		
		Total II	096	8268 098	8268
	Total général (I + II)	110	32788 112	12504	20284
PASSIF					
			Exercice N	NET	
			1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	8000	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131	132		
	Report à nouveau		134	(33440)	
	Résultat de l'exercice		136	(17364)	
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
		Total I	142	(42804)	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	8007	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	22659) 172	55081	
	Produits constatés d'avance		174		
	Total III	176	83088		
	Total général (I + II + III)	180	180	20284	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2 YIYI		Exercice clos le			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		30/09/2023			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			Services *		217		218	88969	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226			
Autres produits						230			
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	88969		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	4799		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes *	(dont crédit-bail mobilier et immobilier)					242	18696	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)			243	2321	244	4233	
	Rémunérations du personnel *					250	72680		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	1726		
	Dotations aux amortissements *					254	4199		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			259		262		
				Total des charges d'exploitation (II)		264	106333		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(17364)		
Produits financiers (III) 280				Charges financières (V) 294					
				Produits exceptionnels (IV) 290					
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347	300				
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348					
				306					
2 - BÉNÉFICES OU PERTES Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(17364)		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1 / le déficit comptable col. 2						314	17364		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-c/c d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248			330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249			251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU - TE (44 octies et octies A)	987			342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991							
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344					
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Créance due au titre du report en arrière du déficit						346	350	
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies)						655		
	Dont divers	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)						643	
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)						645	
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)						647	
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)						648	
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641	
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990			
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)						649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						352	354 17364		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat							360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2						370	372 17364		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

③

I		IMMOBILISATIONS		Augmentations		Diminutions		Reevaluation legale *	
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Valeur brute des immobilisations a la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406				
	Autres	410	412	414	416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426				
	Constructions	430	432	434	436				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	18900 442	444	446	18900			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456				
	Matériel de transport	460	462	464	466				
	Autres immobilisations corporelles	470	1674 472	474	476	1674			
	Immobilisations financières	480	482	484	486				
TOTAL		490	20574 492	494	496	20574			
II		AMORTISSEMENTS		Augmentations		Diminutions		Reevaluation legale *	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		de l'exercice	dotations	amortissements affectés	Montant des amortissements		
					aux éléments sortis de l'actif et reprises <td></td> <td>à la fin de l'exercice</td> <td></td> <td></td>		à la fin de l'exercice		
Fonds commercial		495	497	498	499				
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516				
	Constructions	520	522	524	526				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	7560 532	3780 534	536	11340			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546				
	Matériel de transport	550	552	554	556				
	Autres immobilisations corporelles	560	746 562	419 564	566	1165			
TOTAL		570	8306 572	4199 574	576	12505			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées, virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5	6	7	8
		6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme			
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
Total	578	580	582	584	586	581	587	589	
	Plus values taxables à 19 % ⑨		579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2 YIYI	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et en cours	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (SI LE CADRE C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Immobilisations incorporelles	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	5		
Inst générales, agencements et aménagements divers	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autres immobilisations corporelles	760	765	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B-SD		
TOTAL	770	775	780		
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	33440		
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 Ter			
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984	33440		
Déficits de l'exercice		860	17364		
Total des déficits restant à reporter		870	50804		
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives			325		381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			326		380
N° du centre de gestion agréé					388
Montant de la TVA collectée					374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 NOT-SD

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2 YIYI	
Exercice ouvert le : 01/10/2022		et clos le : 30/09/2023	
		Données en nombre de mois 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :			376
Dont apprentis			657
Dont handicapés			651
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			108
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées			118
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			119
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges			105
		TOTAL 1	106
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			115
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143
Subventions d'exploitation reçues			113
Variation positive des stocks			111
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116
Retrèes sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153
		TOTAL 2	144
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats			121
Variation négative des stocks			145
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			310
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			133
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)			148
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante			150
		TOTAL 3	152
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF			117
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
<small>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD</small>			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			026
Période de référence	024	016	
Date de cessation			

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE : 2023-09-30

N° SIRET : 88432268600012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : 2 YIYI

ADRESSE (voie) : 31-33 rue de la haie coq

CODE POSTAL : 93300

VILLE : Aubervilliers

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	100

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Nom patronymique : YU Prénom(s) : Yonghua
 Nom marital : % de détention : 50.00 Nb de parts ou actions : 50
 Naissance Date : 1978-10-29 N° Département : 99000 Commune : Zhejiang Pays : CN
 Adresse : 176 RUE DE CRIMEE
 75019 PARIS Pays : FR

Nom patronymique : WANG Prénom(s) : CHENGFA
 Nom marital : % de détention : 50.00 Nb de parts ou actions : 50
 Naissance Date : 1962-10-29 N° Département : 99000 Commune : SHANGHAI Pays : CN
 Adresse : 5 AV DU VERGER
 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE Pays : FR

2 YIYI
Société à responsabilité limitée
Siège social : 2 RUE CHARLES NAUDIN ZAC LA VALLEE
02100 ST QUENTIN
R.C.S. ST QUENTIN 52250130300013

PROCES – VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le trente et un juillet à onze heures, les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale sur convocation de la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur YU Ypnghua en sa qualité de gérant.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

le rapport de gestion de la gérance ;
L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;
le texte des résolutions proposées.

Puis, la présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 ;
Affectation des résultats ;
Quitus à la gérance ;
Questions diverses.

La présidente donne lecture :
du rapport de gestion de la gérance,

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 lesquels font apparaître un déficit de 17 364 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le déficit de 17 364 euros de la façon suivante :

- Report à nouveau, au poste 'report à nouveau' 17 364 euros ;

W C F

Y IYI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article 50 de la loi 24 juillet 1966 en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérante, et par les associés présents.

Fait à Paris, le 31/07/2024

2YIYI
33 RUE DE LA HAIE 600
93300 AUBERVILLIERS